

Saisie sur salaire pourpension alimentaire

Par eugène, le 06/12/2010 à 11:24

Bonjour,

j ai une saisie sur salaire pour la pension de ma fille mais cela fait 2 mois qu elle vit chez moi et sa maman refuse d enlever la pension et feuse aussi de payer I école, cela devient difficile car 350 e de pension plus 500 e d école... ma question est comment arreter rapidement la saisie sur mon salaire de la pension; en saisissant le tribunal cela va mettre plusieurs mois.

Par Marion2, le 06/12/2010 à 11:27

Il aurait fallu saisir le JAF pour le changement de garde de votre fille.

Il faut le faire maintenant.

Voyez avec un avocat s'il n'est pas possible de procéder à un référé (procédure rapide).

Bon courage.

Par eugène, le 06/12/2010 à 11:39

merci marion2, je vais envoyer au jaf une lettre aujourd hui meme mais allez voir un avocat je ne pourrai pas le dernier m a délesté de mes economies en me fesant perdre, je paye les frais encore d huissier je n avais plus les moyens de faire appel.... merci pour tout Par Marion2, le 06/12/2010 à 11:42

Envoyez un courrier recommandé AR au Tribunal de Grande Instance.

Bonne chance.

Par **eugène**, le **06/12/2010** à **11:52**

et si je fais contater par huissier que ma fille habite chez moi; puis je faire arreter la saisie?

Par Marion2, le 06/12/2010 à 11:58

Non.

Officiellement, c'est la mère qui a la garde de l'enfant. Elle a montré le jugement à l'huissier.

Votre seul recours, c'est de saisir le JAF. Est-ce votre fille qui souhaite vivre avec vous ? Si c'est le cas, elle peut avoir un avocat gratuitement. Faire une demande au greffe du Tribunal de Grande Instance et demander que le Bâtonnier désigne un avocat pour votre fille.

Par eugène, le 06/12/2010 à 12:09

oui ma fille désire vivre avec moi je vais suivre vos conseils, merci pour tous ces renseignements, continuez votre site... super